



## SECTION MONTAGNE ET RANDONNÉE

*Année scolaire 2026 - 2027*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un **certificat médical initial conditionne l'admission en section sportive scolaire.**

Le choix du médecin vous appartient mais :

Le certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée en montagne devra être rempli par le médecin à l'occasion d'un examen médical.\*

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

### ***CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION SECTION SPORTIVE MONTAGNE et RANDONNÉE***

Je soussigné(e), Docteur .....

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM : ..... Prénom : .....

Et qu'il / qu'elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique des activités de randonnée et d'orientation en montagne, à l'entraînement et en compétition, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date : .....

Signature du médecin du Sport :

*\*Le certificat est valable trois ans. Sur cette période un questionnaire santé sera à rendre chaque année.*